Belle-Fontaine-Georgette

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **38 (1912)**

Heft 5

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-29473

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

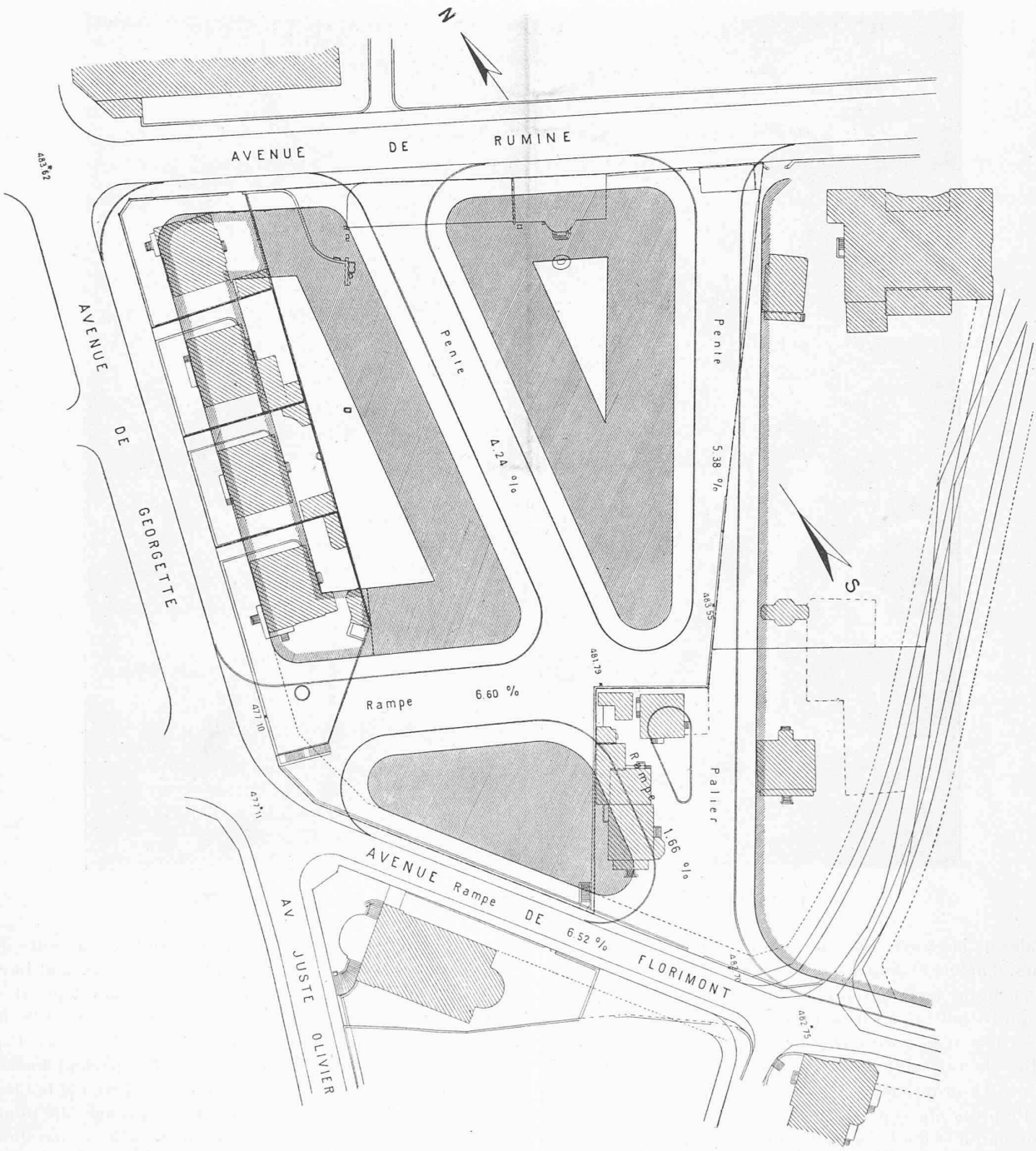

Plan d'aménagement de la propriété de Belle-Fontaine, à Lausanne. — Echelle 1 : 1200.

(Les hachures serrées indiquent les constructions projetées.)

Belle-Fontaine-Georgette.

Lausanne, comme toute ville qui prend de l'extension, continue à voir se développer graduellement ses quartiers suburbains.

Il est à désirer, pour la beauté de Lausanne, sa richesse, sa bonne renommée, que ces transformations soient étudiées sur un périmètre assez vaste pour pouvoir créer des avenues avec des bases techniques normales, admises partout, et leur donner des proportions qu'exigent nos idées modernes et le développement progressif de Lausanne.

Les bâtiments à construire, en bordures d'avenues étudiées avec soin et ampleur, peuvent avoir des hauteurs dont la base est régulière, permettant ainsi de faire des études d'ensemble qui donnent aux bâtiments une silhouette harmonieuse et un caractère monumental.

Par exemple, ce qui fait et fera toujours la grandeur et la beauté de Paris, ce sont ses larges et grandes avenues, avec ses longues et belles perspectives régulièrement étudiées. Celui qui a eu l'avantage de se promener, par une belle journée de mai, dans l'avenue des Champs-Elysées en gardera toujours un inoubliable souvenir.

Lausanne, qui a une situation privilégiée, l'une des deux

Projet d'aménagement de la propriété de Belle-Fontaine, à Lausanne.

capitales de la Suisse, ville universitaire, d'éducation et de séjours, d'hôtels et de pensions, revendique, pour son développement, de légitimes prétentions. Il faut donc que tous ceux qui travaillent à son agrandissement, se mettent bien dans la tête d'en faire une ville élégante et bien bâtie. Le quartier de Georgette-Belle-Fontaine va être transformé à son tour. La propriété de Belle-Fontaine vient d'être vendue.

Cette propriété, qui est aujourd'hui fermée, entourée de grands murs, et dont il a été maintes fois question, lorsqu'il s'est agi de la construction de bâtiments édilitaires, va être fractionnée et ouverte au public.

Un projet d'avenues à créer au travers de la propriété, admis par la Municipalité, a déjà été mis à l'enquête publique du 21 décembre 1911 au 22 janvier écoulé.

Le projet présenté à l'enquête, donne un développement de grande allure au quartier, remédiant dans une certaine mesure à l'extension qui aurait pu être donnée, en son temps, à l'avenue de la Gare.

La propriété de Belle-Fontaine, à 600 mètres de la gare et à 300 mètres de la Banque Cantonale, se trouve à un des nœuds de la circulation lausannoise qui va de plus en plus en grandissant, il y avait donc lieu d'étudier tout particulièrement sa mise en valeur par un projet d'avenues, qui avantage, le plus possible, la circulation.

Ce projet était rendu difficile par suite de grandes différences de niveau et par le peu d'espace relativement libre.

L'avenue de la Gare est prolongée en développant normalement le carrefour des avenues de Georgette et de Juste Olivier. Une place-carrefour de 3 000 m² est créée sur la propriété de Belle-Fontaine et Clos Java d'où partent 3 avenues se dirigeant : l'une, vers l'avenue de Florimont et le Chemin de Longeraie, les deux autres vers l'avenue de Rumine. Celle, à l'ouest, rejoint l'avenue de Rumine au bas du chemin des Toises, qui peut aussi être rélargi à 16 m. entre alignements.

Les avenues projetées sur Belle-Fontaine seront établies avec des alignements de constructions de 18 à 21 mètres de largeur et avec des rampes ne dépassant pas celle de l'avenue de la Gare, qui a 6,6 % dans sa partie supérieure.

Le chemin de Longeraie sera porté à la largeur de 10 m. avec alignement à 16 m. et un raccordement spacieux sera exécuté entre ce dernier et les avenues des Alpes et de Juste Olivier. La largeur de ces avenues et de ces carrefours permettra de les planter d'arbres bien ordonnés; elles seront donc semblables à celles du Théâtre et de Rumine.

Le projet présenté est donc celui qui offre le plus d'avantages généraux en permettant de construire, au centre de la ville, dans les conditions les moins onéreuses, un développe-

CONCOURS POUR LE BATIMENT DES SALLES POPULAIRES, A MONTREUX

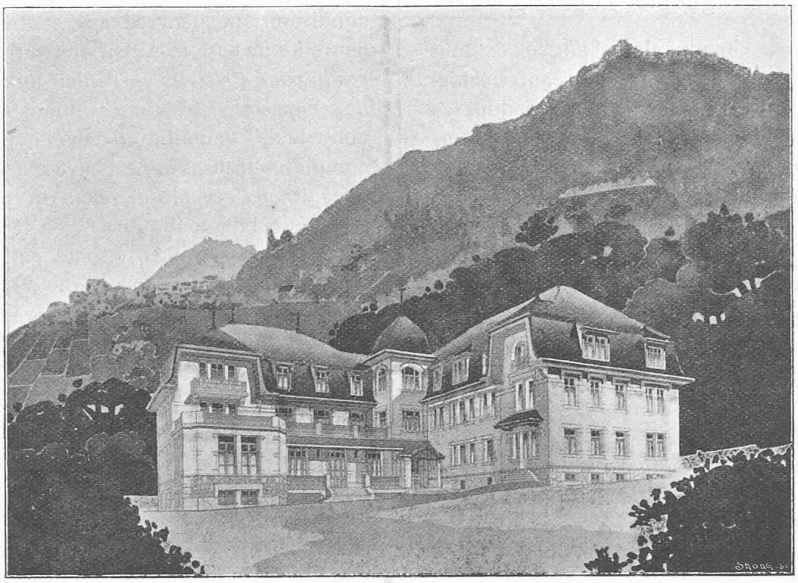

Perspective.

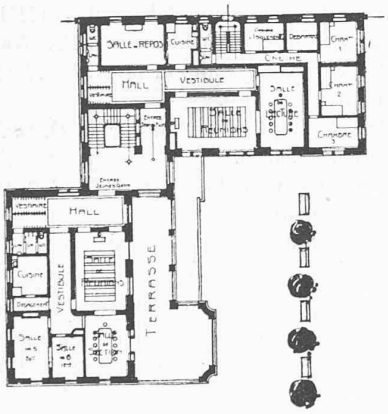

Plan du 1er étage.

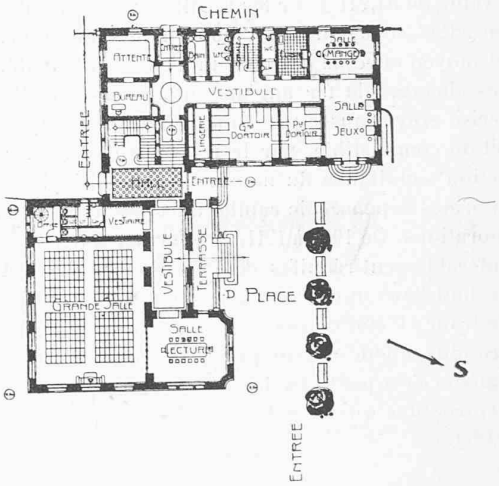

Plan du rez-de-chaussée.

3e prix : projet « Automne 1911 », de M. Schorpp, architecte, à Montreux.

ment d'environ 550 m. d'avenues nouvelles et corrigées, avec deux grands carrefours. La surface totale laissée à l'usage du public, est de 8 810 m².

Ce projet forme un tout et il a, dans son ensemble, le caractère d'intérêt général au premier chef.

Douze bâtiments, distribués en beaux appartements et magasins, seront édifiés sur Belle-Fontaine et un Hôtel de 200 lits sera construit sur les terrains de Georgette, en avant de la Synagogue, d'où l'on jouira d'une vue splendide. Ces constructions nouvelles, bien ordonnées, laisseront à cet endroit, le cachet d'un des plus beaux quartiers de la ville.

Le coût total du projet, dû exclusivement à l'initiative privée, est évalué à la somme de 10 000 000. L'Etat et la Commune encaisseront, par son exécution, de grosses sommes pour droit de mutation, droit d'introduction d'égoûts, qui peuvent être évaluées à fr. 130 000. L'augmentation des impôts et de prestations pour eau, gaz, électricité, seront aussi importants.

Les travaux pourront commencer en juillet prochain et seront menés de façon à être terminés dans deux ans.

Le projet d'ensemble des avenues a été étudié par M. A. Cottier, géomètre officiel et les plans de constructions par MM. les architectes bien connus E. Jost, H. Meyer, Monod et Laverrière.

La demande de ratification de ce projet par le Conseil Communal a été adressée par les Sociétés de Belle-Fontaine et de l'Esplanade à la Municipalité. Ces deux sociétés possèdent ensemble 20 000 m² de terrain.